

## CREP :

Notateur : Supérieur Hiérarchique Direct

Délai : notification 8 jours avant l'entretien

Quelques règles :

- Exactitude de la fiche de poste qui a une incidence sur le groupe de RIFSEEP
- Se munir du CREP de l'année N-1
- Avoir une copie du CREP à l'issu de l'entretien
- Entretien bilatéral sans présence d'une tierce personne
- Utilisation du délai de réflexion de 2 jours ouvrés pour étudier le CREP et apporter d'éventuelles observations.

Recours :

- Hiérarchique : 15 jours à compter de la date de notification du CREP
- Auprès de la CAP : après décision de l'autorité hiérarchique l'agent dispose de 1 mois à partir de la notification du SHD pour saisir la CAP compétente.
- Contentieux : Si l'agent n'est pas satisfait de la réponse donnée en CAP, il peut alors saisir le juge du tribunal administratif, dans un délai de 2 mois suivant la notification du compte-rendu de l'entretien professionnel.

## CAP Interministérielle

Une CAP interministérielle est placée auprès du 1<sup>er</sup> Ministre. Elle est consultée sur les questions d'ordre générale relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du statut particulier des Administrateurs Civils. Elle débat des questions relatives aux modalités de gestion du corps des AC, notamment de la mobilité au sein de la Fonction Publique et de la formation Continue. Elle est informée des mouvements nominatifs intervenus dans ce corps et examine, au moins tous les deux ans, un bilan statistique, quantitatif et qualitatif.

Le décret 2019-1265 recentre les compétences des CAP sur les décisions individuelles défavorables, de droit ou à la demande de l'agent.

## Principales autorisations d'absences pour événements familiaux (en jours ouvrables) :

Mariage ou PACS du fonctionnaire : 5 jours  
Naissance ou adoption au foyer : 3 jours  
Congés de paternité ou d'accueil : 25 jours consécutifs  
Mariage des descendants directs : 2 jours  
Mariage frères et sœurs : 1 jour  
Décès conjoint, père, mère, enfants, beaux-parents, grands-parents, frères, sœurs : 3 jours  
Soigner un enfant malade ou en assurer la garde (jusqu'à 16 ans ou sans limite d'âge pour enfant handicapé) : 15 jours consécutifs ou fractionnés/an.

Jour de carence (art 115 de la loi 2017-1837 du 30/12/2017 de finances et circulaire du 15/02/2018) :

La rémunération est due à partir du 2<sup>e</sup> jour de l'arrêt maladie. Toutefois, le jour de carence ne s'applique pas lorsque l'agent n'a pas repris le travail plus de 48h entre 2 congés maladie pour la même cause ou pour les congés suivants :

- Congé pour accident de service, travail et maladie professionnelle
- Congé longue maladie
- Congé longue durée
- Congé grave maladie
- Congé maladie accordé dans les 3 ans après un 1<sup>er</sup> congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée (ALD)

# Mémo à destination des Administrateurs Civils

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Fédération Nationale des Travailleurs de l'État

[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)



# GRILLES INDICIAIRES

Valeur du point d'indice : 4.923€ brut  
**Traitement brut** = indice majoré X valeur du point

Administrateur Civil Hors-Classe		
Échelon	Indice majoré	Durée échelon
8	HEB bis	-
7	HEB	4 ans
6	HEA	3 ans
5	835	3 ans
4	800	3 ans
3	748	2 ans
2	710	2 ans
1	673	2 ans

## Administrateur Général

### Au choix:

5<sup>ème</sup> échelon d'Administrateur Civil Hors Classe justifiant de 15 années de services en qualité d'agent public en position d'activité ou de détachement et ayant accompli au moins une période de mobilité depuis leur nomination au grade d'administrateur hors classe dans les conditions prévues par les LDG interministérielles.

## Administrateur Civil Hors Classe

Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelons et 4 ans de services publics dans le corps des Administrateurs Civils ou dans un corps ou cadre d'emploi de niveau comparable

## Administrateur Civil

Administrateur Civil		
Échelon	Indice majoré	Durée échelon
10	826	-
9	797	3 ans
8	748	2 ans
7	710	2 ans
6	672	2 ans
5	633	1,5 ans
4	596	1 an
3	560	1 an
2	510	1 an
1	466	0,5 an

## Administrateur Général

Échelon	Indice majoré	Durée échelon
6	HED	-
5	HEC	4 ans
4	HEB bis	3 ans
3	HEB	3 ans
2	HEA	3 ans
1	835	3 ans